

A.T. Kibungo

KIBUNGO

4961

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES TRANSPORTS AUTOMOBILES
USUMBURA.

Usumbura, le 22 mai 1957

N°: 082/ 830 / Trans.

A Monsieur le Résident du RUANDA à KIGALI.
A Monsieur le Résident de l'URUNDI à KITEGA.
A Monsieur le Chef de Service (tous).
A Monsieur l'Administrateur de Territoire(tous).
A Monsieur le Gestionnaire du Garage STA(tous)
Au Gestionnaire du Garage S.T.A.Principal à ASTRIDA.

OBJET: DOCUMENT DE BORD VEHICULE S.T.A.

*1627/FP.5/07/11
1/6/57*
D. Dyon Y
R. Robert
Via M. Moncurew
R

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modifications au Règlement S.T.A. (TOME I) et plus particulièrement sur celles apportées à l'article 118.-

Le carnet à souches mod. T.2 sera dorénavant remplacé par une fiche de contrôle à renouveler chaque jour.

L'heure d'arrivée au point de prise en charge et l'heure de renvoi au Garage doivent être consignées à ce document par l'utilisateur du véhicule.-

A chaque utilisation le requérant doit indiquer à la feuille de contrôle, la mission, l'itinéraire, l'heure de départ et l'heure d'arrivée.

Le carnet à souches mod. T.2 est toutefois maintenu pour des véhicules mis à la disposition des visiteurs de marque.-

Cette modification, ayant été apportée pour améliorer le contrôle des véhicules, je vous demanderais de veiller à sa stricte application. Le nouveau système sera mis en vigueur dès impression des formulaires.-

Les utilisateurs des véhicules détachés et les Administrateurs de Territoire enverront leurs feuilles de contrôle mensuellement comme ils envoyait précédemment les volants de mod. T.2.-

Cette mesure entraîne la suppression de la feuille de route qui ne doit plus être établie.

Le Capitaine-Commandant LEDOUX, A
Commandant le S.T.A. Provincial.

Obed